

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 958 attribuant une allocation pour premiers frais d'installation à des fonctionnaires des cadres spéciaux de Madagascar.

n° 958

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 août 1945

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro  
1 août 1945

### VISAS

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul'**ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale

**Vul'**arrêté du 22 novembre 1943 portant fixation des soldes du personnel malgache en service à la Côte Française des Somalis

**Vula** décision n° 946 du 13 août 1945 portant affectation des agents des cadres spéciaux de Madagascar débarqués à Djibouti, le 9 août 1945,

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Une allocation de 750 francs une fois payée, pour premiers frais d'installation, est attribuée à chacun des fonctionnaires des cadres spéciaux de Mada gascar débarqués à Djibouti le 9 août 1945.

**J. BEYRIES.**